

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 628

présenté par
M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« troisième »

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 13 :

« s'est dégradée significativement pour les élèves de l'éducation prioritaire au cours des deux dernières décennies. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence à la période allant de 2007 à 2011 est trop restrictive et ne correspond en rien aux tendances qui ont hélas déjà été amorcées bien avant 2007.